

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 juin 2025

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Inverness tenue au centre récréatif Robert-Savage le mardi 10 juin 2025 à 19 h.

Sont présents : M. Roger Côté, conseiller au siège no 2
Mme Geneviève Marchand, conseillère siège no 4
M. Michael Gagné, conseiller au siège no 5
M. Kévin Champagne, conseiller au siège no 6

Est absent : M. Marc Champagne, conseiller au siège no 3

Le siège no 1 est vacant.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gervais Pellerin, maire.

Est également présente à la séance Madame Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière.

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Intersersion des points à l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025
- 4- Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois de mai 2025
- 5- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois de mai 2025
- 6- Courrier
- 7- Rapport des travaux publics
- 8- Rapport du maire 2024
- 9- Adoption du règlement N°234-2025 modifiant le règlement N°166-2016 de zonage
- 10- Demande de soutien financier du Groupe scout de Thetford
- 11- Permis d'alcool pour le Festival du Bœuf
- 12- Cantine temporaire pendant le Festival du Bœuf - Tarification
- 13- Entente loisirs avec Plessisville
- 14- Embauche d'un journalier aux travaux publics
- 15- Demande de permis de rénovation (PIIA) | 284 rue Gosford
- 16- Varia
- 17- Période de questions
- 18- Levée de la séance

R-0113-06-2025 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2- INTERVERSION DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

R-0114-06-2025 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE le maire, Monsieur Gervais Pellerin, soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 juin 2025

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2025

R-0115-06-2025 Proposé par le conseiller M. Michael Gagné

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

4- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES DE MOIS DE MAI 2025

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale / greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de mai 2025.

5- APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE MAI 2025

La greffière-trésorière dit à voix haute le total des dépenses autorisées.

Le total des dépenses autorisées pour le mois de mai est de : 541 406.12 \$

R-0116-06-2025 Proposé par le conseiller M. Michael Gagné

QUE les dépenses du mois soient payées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

6- COURRIER

Le courrier est disponible au bureau municipal pour consultation.

7- RAPPORT DE VOIRIE

La directrice générale fait un rapport au conseil des activités réalisées par la voirie au cours du mois de mai 2025.

8- RAPPORT DU MAIRE 2024

Le maire, Gervais Pellerin, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024.

Le rapport sera publié sur le site Internet de la Municipalité et une copie sera publiée dans le bulletin municipal qui est distribué à l'ensemble des résidents.

9- ADOPTION DU RÈGLEMENT N°234-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QUE la Municipalité d'Inverness a adopté un règlement de zonage portant le No 166-2016 ;

ATTENDU les articles 123 et 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 juin 2025

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par, le conseiller Marc Champagne, annonçant le présent règlement de modification du règlement de zonage a été conformément donné le 8 avril 2025 à la séance régulière du conseil municipal ;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 13 mai 2025 ;

ATTENDU QU'un avis public évoquant la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire face au second projet de règlement a été publié sur le site de la municipalité et au bureau municipal le 26 mai 2025 ;

ATTENDU QU'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite apporter des modifications afin de permettre sous certaines conditions l'usage de résidence de tourisme dans la zone RT-1 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du règlement N°234-2025 et renoncent à sa lecture, en vertu des modalités de l'article 445 du Code municipal ;

R-0117-06-2025 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

D'adopter le règlement N°234-2025 modifiant le règlement de zonage N°166-2016 afin de permettre sous certaines conditions l'usage de résidence de tourisme dans la zone RT-1 ;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution, ainsi que du règlement N°234-2025 soit transmise à la MRC de L'Érable pour approbation, en vertu de l'article 137.2 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

10- DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DU GROUPE SCOUT DE THETFORD

CONSIDÉRANT QUE les Scouts de Thetford sollicitent une contribution financière à la Municipalité d'Inverness dans le but d'offrir un service de qualité au prix le plus abordable possible pour les parents ;

CONSIDÉRANT QUE deux jeunes d'Inverness sont inscrits au Groupe Scouts de Thetford ;

R-0118-06-2025 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness verse 53,72 \$ au Groupe Scouts de Thetford pour offrir aux enfants de notre municipalité une expérience qui leur permettra de s'épanouir et d'acquérir des valeurs fortes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

11- PERMIS D'ALCOOL POUR LE FESTIVAL DU BOEUF

R-0119-06-2025 Proposé par le conseiller M. Michael Gagné

QUE la Municipalité d'Inverness donne son appui à la tenue de l'événement ainsi qu'à la demande de permis d'alcool préparé par Mme Johanne Roy, trésorière du Festival du Bœuf.

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness souhaite à l'organisation beaucoup de succès pour son édition 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**12- CANTINE TEMPORAIRE PENDANT LE FESTIVAL DU BŒUF -
TARIFICATION**

R-0120-06-2025 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE la Municipalité d'Inverness accepte modifier certaines dispositions encadrant les cantines pendant la tenue du Festival du Bœuf 26 août au 31 août 2025 ;

QUE l'heure de fermeture soit fixée à 2 h 30 AM pour toutes les demandes de permis ;

QUE les frais demandés pour l'émission du permis soient de 300 \$ exceptés pour les OBNL pour lesquels le tarif régulier sera appliqué ;

QUE la Municipalité d'Inverness informe madame Amélie Langlois, responsable de l'émission des permis à la MRC de L'Érable de ces nouvelles dispositions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

13- ENTENTE LOISIRS AVEC PLESSISVILLE

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Inverness désire convenir d'une entente avec la Ville de Plessisville afin d'offrir aux citoyens de la municipalité l'accès à l'ensemble des activités et structures de loisir de la Ville ;

CONSIDÉRANT que les parties désirent avoir une entente pour l'année 2025, et ce, en vue de la conclusion d'une entente basée sous de nouveaux paramètres pour les années 2026 et suivantes ;

CONSIDÉRANT que les parties partagent une vision d'équité sociale pour leur population respective ;

R-0121-06-2025 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise la directrice générale ainsi que le maire à signer l'entente intermunicipale de loisir avec la Ville de Plessisville dans le but d'offrir aux citoyens d'Inverness la possibilité d'avoir accès aux activités et structures de la Ville sans frais de non-résident.

QUE le conseil municipal accepte de payer la participation annuelle de 2 674,99 \$ selon les modalités décrites dans l'entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

14- EMBAUCHE D'UN JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

R-0122-06-2025 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness embauche M. Kaven Toutant à titre de journalier aux travaux publics et autorise la directrice générale et le directeur des travaux publics à signer l'entente de travail à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 juin 2025

15- DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION (PIIA) | 284, RUE GOSFORD

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis est visée par le règlement No.171-2016 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecture (PIIA) de la Municipalité d'Inverness ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visent à rénover l'extérieur de la résidence principale en remplaçant le revêtement et en restaurant la galerie en façade ;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement sera une imitation de bardeau de couleur vert grenadier pour le rez-de-chaussée et de couleur blanc ou gris satin pour le 2^e étage ;

CONSIDÉRANT QUE la galerie actuellement en béton sera remplacée par une galerie en bois et que la toiture sera refaite en tôle de couleur bleue telle que la nouvelle partie ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont émis un avis favorable à la demande de permis.

R-0123-06-2025 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE le conseil municipal accepte cette demande de permis de rénovation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16- VARIA

17- PÉRIODE DE QUESTIONS

18- LEVÉE DE LA SÉANCE

R-0124-06-2025 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

QUE la séance soit levée à 19 h 36.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Maire

Greffière-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code municipal.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 juin 2025

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Marie-Pier Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière